



# Benevia<sup>®</sup>

Insecticide

## PLUS DE PERENNITE POUR VOTRE PRODUCTION : LE CHOIX DE L'INNOVATION DES LE DEPART

Parce que protéger est dans notre nature, FMC : acteur durable et innovant sur le marché français de la protection des cultures, a soutenu une demande d'AMM dérogatoire de **Benevia<sup>®</sup>\* insecticide (à base de Cyazypyr<sup>®</sup>)** pour diverses cultures légumières jusqu'au 28 novembre 2018. (\*Spécialité en dérogation en France jusqu'au 28 novembre 2018)



Jean-Robert ROOS, **RESPONSABLE TECHNIQUE NATIONAL Légumes FMC**, précise : « Les cultures d'endive, de poireau, d'oignon de printemps et de fraise pourront être protégées des infestations de mouches mineuses et de *Drosophila suzukii* (à partir de mi-septembre).

De plus, les cultures de navet et radis de plein champ voient cette nouvelle solution utilisable cet automne contre les dégâts d'altises. **Benevia<sup>®</sup>\* insecticide (à base de Cyazypyr<sup>®</sup>)** possède un tout nouveau mode d'action pour la protection contre les dégâts de mouches et d'altises.

Appliqué dès le début de la période de risque d'infestation, **Benevia<sup>®</sup> insecticide** offre l'opportunité de maximiser les rendements commercialisables tout en optimisant les coûts de récolte. »

**POUR PLUS DE PRECISIONS, CONSULTEZ LES  
DIFFERENTES NOTICES TECHNIQUES SUR NOTRE  
SITE EN CLIQUANT SUR :**

[Mouche mineuse sur poireau et de l'oignon de printemps](#)

Mouche mineuse sur endive

Drosophila suzukii en fraise

Altises sur navet radis

---

## A PROPOS DE FMC FRANCE

FMC est une entreprise en forte croissance sur le marché français de la protection des cultures. Sa feuille de route pour les années à venir se décline sous la forme de 5 axes stratégiques :

- Une **organisation R&D** de premier ordre,
- **L'innovation comme ADN** de l'entreprise,
- **Think Safe** : pensez sécurité,
- L'investissement dans **le développement de produits durables**,
- **L'engagement** auprès des communautés.

Abonnez-vous dès maintenant à notre compte TWITTER **@FMCAgro** et à notre compte INSTAGRAM **@fmcagro**.

*Benevia® : Suspension concentrée huileuse [OD] contenant 100 g/L (10,2 %) de cyantraniliprole(1). A.M.M.P. n° 2169999. H317-Peut provoquer une allergie cutanée. H410-Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et précautions d'emploi, restrictions et contre-indications, se référer à l'étiquette du produit et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com). (1) Matière active de Cyazypyr®. Benevia® et Cyazypyr® sont des marques déposées de FMC Corporation et ses filiales. Distribué par Cheminova Agro France SAS - 11 bis, Quai Perrache - F-69002 Lyon - Tél. +33 (0)4.37.23.65.70 - RCS Lyon B 352 320 279 - [www.cheminova.fr](http://www.cheminova.fr). Dangereux. Respecter les conditions d'emploi. Lire attentivement l'étiquette avant toute utilisation. PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE*

**Contact** : RESPONSABLE TECHNIQUE NATIONAL Légumes FMC - Jean-Robert ROOS